



DEPARTEMENT
de l'AIN

CANTON DE
NANTUA

COMMUNE de
MARTIGNAT

REPUBLIQUE FRANCAISE- Liberté- Egalité-Fraternité

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

Sous la présidence de Monsieur Julien ISSARTEL - Maire

Membres Présents :

Mmes et MM. Julien ISSARTEL, Monique BEVAND, Patrick BERSET, Anne-Lise BONAZ, Paulo CARRICO, Marie ACKERMANN, Daniel BEJANNIN, Myriam BEREIZIAT, Pascal BELLOD, Pascal DURAFOUR, Vasco FARIA, Noémie HARGUINDEY, Rémi JACQUAND, Yvan NOVAKOSKI, Isabelle PAQUIER, Marylin PECHOUX, Radhia REBAÏ, Jean-Marie VUAILLAT.

Absente : Déborah RECACHO donne procuration à Mme BEVAND Monique
a été nommée secrétaire de séance : Yvan NOVAKOSKI

Nombre de votants : 18

La séance est ouverte à : 18h30

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 juin 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal extraordinaire du 16 juin 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération pour création d'emplois saisonniers pour l'accueil loisirs

Mme Anne-Lise BONAZ, adjointe déléguée à l'éducation, propose au conseil de créer des emplois saisonniers pour le fonctionnement du centre. Outre la directrice et une directrice-adjointe faisant partie du personnel permanent il sera nécessaire d'avoir recours à d'autres animateurs(trices) en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Elle explique au conseil que :

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Le conseil municipal,

Sur le rapport de madame Anne-Lise BONAZ, après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,

DECIDE la création, de deux postes d'animateur(trice) à temps complet.

FIXE la rémunération de ces employés comme suit :

- Animateur ayant le BAFA : 8ème échelon du grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe, soit indice brut : 430 ;

○ **Débats et questions**

Des questions sont posées sur l'organisation de camps cette année. Mme Anne-Lise BONAZ explique que cette année au vu de la situation sanitaire, ils ne seront pas mis en place, en revanche, tous les jeudis il y aura une nocturne jusqu'à 21h.

2. Délibération pour ouverture du centre de loisirs

Mme Anne-Lise BONAZ, adjointe déléguée à l'éducation, rappelle au conseil que le centre de loisirs n'était habituellement ouvert que 3 semaines en juillet jusqu'en 2019. L'an passé une délibération avait été prise afin d'ouvrir le centre de loisirs sur tout le mois de juillet (n°30/2020).

Cette année le mois de juillet est complet et comporte 4 semaines, il est nécessaire d'autoriser l'ouverture du centre de loisirs une semaine de plus.

La rentrée scolaire étant le jeudi 2 septembre, il est nécessaire d'autoriser l'ouverture du centre de loisirs du lundi 30 août au mercredi 1^{er} septembre.

De plus à l'avenir, il serait préférable de gérer les ouvertures du centre de loisirs en nombre de semaines par an :

- 2 semaines pour les vacances de la Toussaint
 - 1 semaine pour les vacances d'hiver
 - 2 semaines pour les vacances de printemps
 - 4 semaines en juillet
 - 1 semaine avant la rentrée scolaire de septembre
- ⇒ Soit un total de 10 semaines d'ouverture par an

Elle demande donc au conseil d'autoriser le centre de loisirs à ouvrir tout le mois de juillet 2021 et du 30 août au 1^{er} septembre et qu'à partir de la rentrée de septembre 2021, d'ouvrir le centre 10 semaines par an, modifiables en fonction des inscriptions et du calendrier scolaire.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de madame Anne-Lise BONAZ, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,**

VALIDE, l'ouverture du centre de loisirs pour le mois de juillet 2021 complet et du 30 août au 1^{er} septembre.

AUTORISE, qu'à partir de la rentrée scolaire 2021, le centre de loisirs sera ouvert à raison de 10 semaines par an modifiables en fonction des inscriptions et du calendrier scolaire.

○ **Débats et questions**

Mme Radhia REBAÏ, conseillère municipale, demande le nombre de semaines d'ouverture du centre auparavant.

Mme Anne-Lise BONAZ explique qu'il n'était ouvert que 3 semaines en juillet, et moins de 10 semaines sur l'année.

3. Délibération pour échange de terrain avec M. ALTINTAS

M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, explique que :

- La parcelle de terrain de Monsieur ALTINTAS présente la particularité d'avoir son ouverture au fond d'une impasse (impasse des Mésanges) et lors des opérations de déneigement les agents des services techniques de la commune sont obligés de rentrer sur une partie du terrain de monsieur pour faire demi-tour avec les engins et que cela a pu occasionner des dégradations matérielles sur un des véhicules de monsieur. La parcelle de 5500 m², qui est utilisée pour faire les demi-tours, est une zone « N » c'est-à-dire Naturelle avec des éléments de continuité écologique, et non constructible,

- La commune est propriétaire d'une parcelle Zone naturelle qui jouxte le terrain de Monsieur ALTINTAS et qui est enclavée et donc sans accès direct,

- Sachant qu'à plus ou moins long terme, dans le cadre du PLUi-H (Haut-Bugey Agglomération étant compétente en matière d'habitat, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal intègre le Programme Local de l'Habitat, et devient ainsi un PLUi-H), une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) sur un quartier au bas de JARGEAT prévoit la construction de plusieurs maisons, et qu'à ce jour l'accès à cette zone n'est pas direct,

- Sachant que M. BERSET s'est entretenu avec M. ALTINTAS sur le projet d'échange et que monsieur est d'accord avec le principe et le volume à échanger,

Il demande l'autorisation d'échanger une parcelle communale de 2500 m² de zone naturelle contre une parcelle de 6200 m² de zone naturelle avec des éléments de continuité écologique appartenant à M. ALTINTAS.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de monsieur Patrick BERSET, après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,

AUTORISE l'échange d'une parcelle de 2500 m² de zone naturelle appartenant à la commune contre une parcelle de 6200 m² de zone naturelle avec des éléments de continuité écologique appartenant à M. ALTINTAS.

○ **Débats et questions**

Les membres du conseil s'interrogent sur cette zone et demandent ce qui est faisable en termes de construction, plantations, etc...

M. Patrick BERSET, explique que rien n'est constructible et aucune plantation n'est autorisée.

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, indique que dans l'hypothèse de la construction d'habitations sur le haut de JARGEAT, cet échange permettrait d'envisager un autre accès à la zone que la route de JARGEAT, qui ne supporterait pas une augmentation de trafic.

M. Patrick BERSET, ajoute qu'il faudra faire passer le géomètre et que les frais de notaires seront à la charge de la mairie (à la charge du demandeur).

M. Rémi JACQUAND, référent forêt-espaces, approuve le fait que ce soit la mairie qui impulse ce type d'échange en anticipant sur l'avenir.

4. Délibération pour modification du tableau des emplois

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La présente délibération porte sur :

- La création d'un poste d'agent en charge de l'accueil, du secrétariat, de la gestion des agents d'entretien, de la gestion des locations de salles et des manifestations, de la gestion du CCAS et lien avec les associations, au cadre d'emploi d'adjoint administratif, à temps complet
- Suppression du poste d'adjoint technique en charge du ménage des salles et de la mairie, accompagnement des écoliers pour la traversée, distribution du courrier, préparation des manifestations, etc...
- Suppression d'un poste d'ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)

Le conseil municipal,

Sur le rapport de madame Monique BEVAND, après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,

ACCEPTE les propositions du Maire ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS		
Emplois à temps complet		
Emplois	Nombre	Cadre d'emploi
Service administratif		
Gestion et organisation des agents d'entretien, Gestion des locations de salles, accueil du public, secrétariat, gestion CCAS	1	Cadre d'emploi d'adjoint administratif
Responsable des services administratifs : Elaboration et suivi budgétaire - Suivi des marchés publics - service électoral - gestion du personnel -	1	Attaché territorial
Accueil du public - urbanisme - réalisation des actions de communication et d'animation - secrétariat - suivi de la garderie et de la cantine scolaire -	1	Adjoint administratif
Service technique		
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	5	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Encadrement de l'équipe technique - instruction des dossiers d'urbanisme - suivi des chantiers - suivi des réseaux d'eau et d'assainissement	1	Agent de maîtrise
Service social		
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1	Agent spécialisé des écoles maternelles
Service culturel		
Direction du service d'animation périscolaire	1	Éducateur territorial
TOTAL emplois à temps plein	11	

Emplois à temps non complet		
Service technique		
Responsable de la cantine et encadrement ALSH	1 (33,5/35)	Adjoint technique - 33 h 30/semaine
Agent d'entretien des locaux polyvalent	1 (24/35)	Adjoint technique - 24 h/semaine
Agent Polyvalent, entretien de divers locaux et garderie : scolaires, ALSH et divers	1 (32/35)	Adjoint technique - 32 h/semaine
Service Social		
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie pério-scolaire	1 (33/35)	Agent spécialisé des écoles maternelles – 33h/semaine
TOTAL à temps partiel	4 (3,5 ETP)	

○ **Débats et questions**

M. Vasco FARIA, conseiller municipal, demande si l'agent qui passe d'agent technique à agent administratif va avoir une promotion.

Mme Monique BEVAND, explique que l'agent va changer de filière mais pas de cadre d'emploi. Elle reste dans le cadre d'emploi de la catégorie C.

5. Délibération sur la création d'emploi saisonnier d'agent entretien école primaire

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, explique qu'en cette période, du fait des congés des agents et d'une surcharge de travail pour les ménages de fin d'année scolaire de l'école primaire, il est nécessaire d'étoffer l'effectif des agents. En effet, pour faire les 28 heures de ménage en binôme de l'école primaire, nous avons besoin de créer un poste du 7 au 12 juillet inclus.

Elle rappelle au conseil que :

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Le conseil municipal,

Sur le rapport de madame Monique BEVAND, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,**

DECIDE la création de :

- Un poste d'adjoint technique du 7 au 12 juillet inclus pour accroissement d'activités

FIXE la rémunération de cet employé comme suit :

Adjoint technique territorial, 1^{er} échelon, soit indice brut 354, indice majoré 332.

6. Présentation des travaux

Finances, Urbanisme, Education, Vie communale, Communication, Forêts

Commission des finances

Mme Monique BEVAND, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines, explique que la commission va se réunir sur un projet de complémentaire santé pour les habitants de Martignat afin de bénéficier de tarifs de contrat de groupe. C'est le début de la démarche, et la commission reviendra vers les membres du conseil lorsque le projet sera plus abouti.

Commission des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement

M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, explique que suite à la volonté de l'agent contractuel qui ne souhaite pas renouveler son contrat de remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie, un jeune homme a été recruté pour la période du 2 au 27 août. Son contrat sera renouvelé tant que l'agent titulaire sera en arrêt maladie.

Les travaux de rénovation du toit de l'école maternelle ont commencé fin juin.

La construction du mur de l'Orée du Bois pourra commencer début septembre.

Concernant le réseau d'eaux usées, c'est HBA qui est décideur des travaux à faire.

M. Yvan NOVAKOSKI, conseiller municipal, pose la question quant au débit d'eau au niveau des bornes d'incendie. En effet c'est la mairie qui est responsable de la défense incendie mais c'est HBA qui a la compétence de l'eau. Comment être sûr que le débit de l'eau soit suffisant au niveau des bornes.

M. Le Maire, Julien ISSARTEL, indique que les discussions avec HBA sont en cours.

Commission socio-éducative

Mme Anne-Lise BONAZ, adjointe déléguée à l'éducation, explique que le bilan de la rentrée au niveau des effectifs pour la maternelle est stable (seulement un enfant en plus). La visite de rentrée pour les tous petits a été faite.

Le 29 juin, les grands de l'école de la maternelle, ont pu visiter l'école primaire.

Deux enseignantes ont demandé et obtenu leur mutation. Elles quittent donc l'école primaire

Concernant l'école primaire il y a le départ de deux enseignantes.

Cette année les parents de CP pourront accompagner leurs enfants jusque dans la classe le jour de la rentrée.

D'autre part la mairie va continuer d'impulser des actions sur la parentalité.

Commission de la vie communale et des associations

M. Paulo CARRICO, adjoint au maire en charge de la commission de la vie communale et des associations, explique que concernant le tour du Valromey du 13 juillet il manque 3 signaleurs sur les 10 demandés. La course descendra de la route de Groissiat, prendra ensuite la rue des peupliers, pour finir par la grande rue. Ensuite, vers 17h30 les associations seront invitées à partager un moment convivial autour d'un apéritif.

La commémoration du 14 juillet aura lieu à la stèle de Louis Moreau aux Granges à 11h, et sera suivi d'un apéritif offert par la commune puis d'un repas « tiré du sac ».

Concernant la Saint Maurice :

- Prochaine réunion le 21 juillet pour présenter toute l'organisation et les différents postes de chacun des bénévoles. Les associations ont bien répondu présentes et ont inscrits des bénévoles parmi leurs adhérents. Il y aura peut-être un problème de volume horaire. La fête durant sur 2 jours et demi, il faudra donc avoir un nombre suffisant de bénévoles.

M. Le Maire, Julien ISSARTEL indique que si l'entourage des élus peut se mobiliser lors de ces journées, il sera le bienvenu.

- Les gobelets et les tee-shirts sont en cours de création, les choses avancent bien.
- Une caisse centrale gérée par les élus à tour de rôle, sur le principe de jetons afin d'éviter la circulation d'argent, sera mise en place sur certains créneaux horaires.
- La course de caisses à savon, ne pourra pas se faire pour des raisons d'organisation et de logistique.
- Le dimanche matin sont prévus le rallye photo et la randonnée des chasseurs.

M. Vasco FARIA, conseiller municipal, soumet l'idée que nous pourrions peut-être, à l'avenir, investir les enfants du village (centre de loisirs, école) sur la confection de caisses à savon et faire un circuit enfants et un pour les parents.

M. Yvan NOVAKOSKI, conseiller municipal, précise que c'est une activité assez accidentogène.

M. Le Maire, Julien ISSARTEL, explique qu'à ce jour c'est l'association qui gère cette course, mais qu'effectivement impliquer d'autres personnes correspond à l'esprit que nous souhaitons donner à cette fête de village, des actions conviviales, transversales et surtout familiales.

M. Yvan NOVAKOSKI, conseiller municipal, propose, comme animation des manœuvres de pompiers.

Commission communication

M. Daniel BEJANNIN, référent communication, explique que le MARTIGNAT INFO est prêt à être distribué, et demande aux conseillers leur participation pour le pliage et la distribution.

Mme Noémie HARGUINDEY, conseillère municipale, souhaite y ajouter un flyer sur les chats errants, expliquant notamment les zones repérées pour la campagne de stérilisation. A ce jour, quatre chats ont été repérés. La convention est pour 15 chats. Il faudra donc que les propriétaires de chats soient vigilants, voire pendant cette période mettre un petit collier à leur animal, même si l'on sait que ce n'est pas conseillé pour les chats. Pour autant que les propriétaires se rassurent, l'association a l'habitude de distinguer les chats errants des chats domestiques. Les passages se feront les lundis et les mercredis, et la campagne commencera la semaine du 12 juillet, y compris le 14.

M. Le Maire, Julien ISSARTEL, explique que c'est la première année que cette action est mise en place et espère que tout se déroulera pour le mieux.

Mme Marilyn PECHOUX, conseillère municipale, indique qu'il pourrait y avoir des problèmes de voisinage d'où l'importance d'apporter des explications via les flyers. En effet il ne faudrait pas qu'il y ait des « dénonciations » entre voisins sur l'effectivité de la stérilisation des chats des uns et des autres.

Commission des forêts et des espaces

M. Rémi JACQUAND, référent forêt-espaces, explique qu'au niveau de la desserte GROSPIRON les travaux suivent leur cours.

L'entreprise Pinard Emballages (Emballages en matières plastiques) de Martignat souhaite rencontrer le Monsieur le maire et Monsieur Rémi JACQUAND. En effet dans le cadre de certains labels écologiques, les entreprises plasturgiques peuvent apporter une aide pour le reboisement, afin de compenser leur activité d'utilisation de plastiques. Monsieur Rémi JACQUAND a pris contact avec Monsieur Patrick TROMBERT agent du patrimoine à l'ONF (Office National des Forêts) afin de lui expliquer la démarche de l'entreprise et prendre conseil sur le type d'essences et les lieux où il serait utile de planter dans la commune. A suivre.

D'autre part dans le cadre du projet PRS (Points rencontre secours), Monsieur le Maire explique qu'une présentation en commission HBA va être faite sous peu. A ce jour la commune recherche des financements pour la réalisation des panneaux de signalisation.

7. Questions diverses

⇒ Lors du conseil municipal du 3 mai dernier, Monsieur le Maire expliquait que l'usine D M C Plastiques, 63 rue des Peupliers est à vendre. A ce jour les locaux des services techniques étant éclatés sur trois bâtiments, le projet de les regrouper en un seul lieu pourrait se concrétiser sur le site de cette usine. Monsieur le Maire a fait une proposition au propriétaire de 200 000€ qui a été rejetée. Monsieur le Maire soumettait au conseil municipal l'idée de préemption sur cette usine. A l'issue des échanges le conseil municipal préférait se laisser le temps de la réflexion.

Aujourd'hui monsieur le maire souhaite avoir l'avis du conseil soit pour proposer la somme de 230 000€, sachant que le prix fixé par le propriétaire de l'usine est à 250 000€, soit d'attendre la vente pour préempter. M. le Maire rappelle que la procédure de préemption impose qu'il y ait un projet immédiat à réaliser dans les 5 ans. A ce jour l'usine est vide.

M. Pascal BELLOD, conseiller municipal, demande si les diagnostics (plomb, amiante, pollution des sols, etc...) ont été fournis. M. le Maire répond qu'ils ont été demandés mais non donnés à ce jour.

Tous les conseillers sont convaincus des bienfaits que représenterait cet achat par la commune non seulement pour le quartier mais aussi pour tout le village. En effet cette usine se situe au cœur des habitations avec toutes les nuisances afférentes (trafic de camion, pollution sonore, visuelle, etc...).

M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, indique que si la commune acquiert ce bien hors préemption, aucun délai de travaux sera à respecter et la commune sera libre du projet à mener.

Toutefois, les membres du conseil demandent que le vendeur puisse justifier de son prix de 250 000€, en présentant les diagnostics (qui seront par ailleurs obligatoires pour la vente), mais sont néanmoins unanimes sur le prix de 230 000€ et demandent à monsieur le maire de faire cette nouvelle offre à ce prix au propriétaire.

⇒ M. Pascal DURAFOR, conseiller municipal, demande quelle est la démarche à suivre en cas de visites de sangliers dans son jardin. M. le Maire, lui répond qu'il faut faire appel la société des chasseurs.

⇒ M. Yvan NOVAKOSKI, conseiller municipal, souhaite comprendre pourquoi il y a eu une coupure d'eau à JARGEAT il y a une quinzaine de jours. M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme explique qu'en fait HBA était intervenue la veille sur une fuite d'eau et la vanne n'avait pas été réouverte correctement.

Il précise aussi que si les adjoints ont à leur connaissance un problème d'eau il faut le contacter afin qu'il demande aux services techniques de la commune d'intervenir. Il préviendra le responsable des services, monsieur Hervé COLLETAZ à cet effet.

La séance est levée à 20h55

Martignat le 5 Juillet 2021

Yvan NOVAKOSKI,
Secrétaire de séance



Julien ISSARTEL,
Maire



Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanences